

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 10 décembre (10/12/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 04 décembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Anne-Marie DUPONT (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

Madame GAYET est nommée secrétaire de séance.

13- 10 décembre 2020

**13. Création d'emplois occasionnels sur le centre de loisirs pour l'année 2021.**

Rapporteur : Monsieur PORTES.

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les collectivités et établissements peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à :

1° Un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs ;

2° Un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

## SERVICE ENFANCE

Nombre de postes	Qualité	Rémunération brute	Nombre de jours	Période de recrutement
4	Agent d'animation diplômé Ou agent d'animation reconnu	60,00 € par jour ou 50,00 € par jour	10 + 2	Du 15/02 au 26/02/2021
1	Animateur stagiaire	40,00 € par jour	10 + 2	Du 15/02 au 26/02/2021
5	Agent d'animation diplômé Ou agent d'animation reconnu	60,00 € par jour ou 50,00 € par jour	10 + 2	Du 19/04 au 30/04/2021
1	Animateur stagiaire	40,00 € par jour	10 + 2	Du 19/04 au 30/04/2021
11	Agent d'animation diplômé Ou agent d'animation reconnu	60,00 € par jour ou 50,00 € par jour	15 + 4	Du 08/07 au 29/07/2021
2	Animateur stagiaire	40,00 € par jour	15 + 4	Du 08/07 au 29/07/2021
6	Agent d'animation diplômé Ou agent d'animation reconnu	60,00 € par jour ou 50,00 € par jour	17 + 4	Du 29/07 au 20/08/2021
2	Animateur stagiaire	40,00 € par jour	15 + 4	Du 08/07 au 29/07/2021
4	Agent d'animation diplômé Ou agent d'animation reconnu	60,00 € par jour ou 50,00 € par jour	10 + 2	Du 19/10 au 30/10/2020

Les animateurs ou animatrices seront recrutés par le biais d'un « contrat d'engagement éducatif » (selon le décret n° 2006-950 du 28 juillet 2006 relatif à l'engagement éducatif précisant les modalités d'application de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif modifié par la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allégement des démarches administratives),

Les bases de rémunération proposées sont les suivantes :

Qualité	Rémunération brute
Directeur/trice de séjour diplômé(e) (B.A.F.D – BEATEP – Autres diplômes reconnus)	80,00 € par jour
Directeur/trice de séjour en formation (B.A.F.D – BEATEP – Autres diplômes reconnus)	70,00 € par jour
Animateur/trice diplômé(e) (B.A.F.A ou autres diplômes reconnus)	60,00 € par jour
Animateur/trice non diplômé(e) mais reconnu(e) (justifiant d'une expérience professionnelle dans l'animation)	50,00 € par jour
Animateur/trice en formation (B.A.F.A ou autres diplômes reconnus)	40,00 € par jour
Animateur/trice non diplômé(e) et sans expérience professionnelle dans l'animation	35,00 € par jour

NB : Les animateurs (ou animatrices) occasionnels bénéficieront d'un jour supplémentaire de rémunération par semaine d'intervention sur les centres de loisirs municipaux maternel ou élémentaire au titre de la préparation et du bilan du séjour ainsi qu'une journée supplémentaire par nuitée au titre du repos compensateur non pris lors des mini camps.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** la création des emplois occasionnels suivants :

Nombre de postes	Qualité	Rémunération brute	Nombre de jours	Période de recrutement
4	Agent d'animation diplômé Ou agent d'animation reconnu	60,00 € par jour ou 50,00 € par jour	10 + 2	Du 15/02 au 26/02/2021
1	Animateur stagiaire	40,00 € par jour	10 + 2	Du 15/02 au 26/02/2021
5	Agent d'animation diplômé Ou agent d'animation reconnu	60,00 € par jour ou 50,00 € par jour	10 + 2	Du 19/04 au 30/04/2021
1	Animateur stagiaire	40,00 € par jour	10 + 2	Du 19/04 au 30/04/2021
11	Agent d'animation diplômé Ou agent d'animation reconnu	60,00 € par jour ou 50,00 € par jour	15 + 4	Du 08/07 au 29/07/2021
2	Animateur stagiaire	40,00 € par jour	15 + 4	Du 08/07 au 29/07/2021
6	Agent d'animation diplômé Ou agent d'animation reconnu	60,00 € par jour ou 50,00 € par jour	17 + 4	Du 29/07 au 20/08/2021
2	Animateur stagiaire	40,00 € par jour	15 + 4	Du 08/07 au 29/07/2021
4	Agent d'animation diplômé Ou agent d'animation reconnu	60,00 € par jour ou 50,00 € par jour	10 + 2	Du 19/10 au 30/10/2020

Pour copie conforme

Moissac le 14 décembre 2020

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :